

REGLEMENT DU VIDE GRENIER de la Fête du Printemps

de l'école Ste Marie de Villiers Charlemagne

ARTICLE 1 : L'APEL Ste Marie organise un vide grenier **le 26 avril 2020**. Il a pour but la transaction entre particuliers et brocanteurs. Toute vente d'armes et d'animaux est interdite durant cette manifestation.

ARTICLE 2 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon déroulement de l'exposition (ceci sans qu'il puisse être réclaté d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.

ARTICLE 3 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Le paiement de l'emplacement et l'installation de l'exposant entraîne l'acceptation du règlement du vide grenier. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'empêchement ou d'intempérie.

ARTICLE 5 : **Les exposants pourront s'installer de 7h30 à 9 h par ordre d'arrivée**. Les exposants ayant par avance renvoyer leur inscription auront leur emplacement de réserver sur place. Possibilité de laisser les véhicules à côté de l'emplacement (si réservation de 4 m minimum). Les exposants s'engagent à rester exposé jusqu'à 16h30.

Bulletin d'inscription pour le vide grenier de la Fête du Printemps

NOM : **PRENOM** :

Adresse actuelle :

Localité : **Code postal** :

Tél. :

N° Carte Nationale d'Identité :

Particulier : 2 € le mètre linéaire

Nombres de mètres voulus x 2 € = (Total à payer)

Je joins à mon inscription :

Un chèque du montant de mon inscription, à l'ordre de l'APEL Sainte Marie de Villiers Charlemagne ainsi que la photocopie d'une pièce d'identité.

A adresser à Ecole Ste Marie, 5 rue de la Tour d'Auvergne, 53170 Villiers Charlemagne

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide grenier de la Fête du printemps et en accepte le contenu.

Signature :